

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 4 MAI 2026 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTICE DE DOUGLAS MORRISON, MAIRE.**

Sont présents:

Monsieur Douglas Morrison, maire  
Monsieur David Paterson, conseiller au siège numéro 1  
Madame Geneviève Labonté, conseillère au siège numéro 2  
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3  
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4  
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Absence :

Monsieur Nicolas Moore, conseiller au siège numéro 5

**Ouverture de la séance et présence:**

Monsieur le maire, Douglas Morrison, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par la conseillère Geneviève Labonté régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

## ORDRE DU JOUR

**Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 mai 2026 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.**

**Ouverture**

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026
3. Période des questions

**Urbanisme**

4. Certificat de conformité - Règlement numéro 2026-01 relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles
5. Règlement 2026-04 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2008-01 de la municipalité
6. Règlement 2026-05 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements
7. Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro 2026-06 visant à modifier le règlement de zonage no. 2008-02 et ses amendements afin de modifier les limites de la zone Cid-1 sur les lots 3 511 208, 6 695 881 et 6 695 882
8. Adoption du premier projet de règlement 2026-06 afin de modifier les limites de la zone Cid-1 sur les lots 3 511 208, 6 695 881 et 6 695 882

**Administration**

9. Correspondances
10. Lettre de félicitations à l'entreprise « Usinatech » - 40 ans de croissance
11. Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle
12. Rapport du maire - faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
13. Emplois d'été Canada - suivi
14. Confirmation d'emploi suite à la fin de la période de probation de Madame Marie-Josée Poitras

15. Reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières - La Société Historique de Richmond
16. Résolution exprimant son accord ou son désaccord avec la décision de la MRC du Val-Saint-François de déclarer compétence en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable
17. Entente pour l'outil intranet cartographique avec la MRC du Val-Saint-François - autorisation de signature de l'entente de confidentialité
18. Offre de service - vérification des états financiers 2026 et 2027
19. Résolution respectant les modalités du guide au programme TECQ 2024-2028
20. Cogesaf - formulaire d'adhésion 2026-2027
21. Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) - adhésion 2026-2027
22. Demande d'appui - Empreinte d'Art - Fonds d'initiatives culturelles du Développement Val-Saint-François
23. Demande d'appui - Bibliothèque Daniel-Ménard RCM - Fonds d'initiatives culturelles du Développement Val-Saint-François
24. Sabrina Bégin Tejeda - projets artistiques - demande de partenariat
25. Dons & publicités (Les Cercles de Fermières, Société St-Patrick, TCAVSF-Calendar des aînés 2027)

#### **Voirie**

26. Ministère des Transports et de la Mobilité durable - lettre - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien - 2026-2027
27. Nomination au poste saisonnier de journalier à la voirie et aux parcs
28. Remboursement des frais de cellulaire - employé saisonnier en voirie et aux parcs
29. Disposition de la génératrice « Honda » - 1999

#### **Sécurité publique**

30. Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) - Règlement d'emprunt no. 15

#### **Hygiène du milieu**

31. Offre de service - Vérification de la précision des débitmètres

#### **Factures**

32. Factures à payer et paiements émis

33. **Varia**

#### **Levée de l'assemblée**

-----

**Ordre du jour** : 2026-05-04, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

**Procès-verbal** : 2026-05-04, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 7 avril 2026;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Geneviève Labonté, d'adopter le procès-verbal du 7 avril 2026.

**Période de questions** : 2026-05-04, 3 Robin Chabot était présente en tant que porte-parole au nom des signataires pour le maintien du zonage actuel du Club de Golf Richmond Melbourne. Elle dépose une pétition à ce sujet. Le conseil accepte la pétition et répond aux questions de la citoyenne présente.

**Certificat de conformité - Règlement numéro 2026-01 relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles** : 2026-05-04 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que le certificat de conformité pour le règlement 2026-01, un règlement relatif

à l'entretien et l'occupation des immeubles, émis par la MRC du Val-Saint-François a été reçu le 14 avril 2026.

**Adoption du règlement 2026-04 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2008-01 de la municipalité** : 2026-05-04, 4 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne applique sur son territoire un règlement sur le plan d'urbanisme et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**Attendu que** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller David Paterson, appuyé par la conseillère Geneviève Labonté et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

**Que** soit adopté le règlement numéro 2026-04, conformément aux dispositions de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Adoption du règlement numéro 2026-05 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements**: 2026-05-04, 5 **Attendu que** la municipalité du Canton de Melbourne applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**Attendu que** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

**Que** soit adopté le règlement numéro 2026-05, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro 2026-06 visant à modifier le règlement de zonage no. 2008-02 et ses amendements afin de modifier les limites de la zone Cid-1, sur les lots 3 511 208, 6 695 881 et 6 695 882** : 2026-05-04, 6 Monsieur le conseiller Jeff Garrett donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2026-06 modifiant le règlement de zonage 2008-02 et ses amendements dans le but :

- de modifier les limites de la zone Cid-1 à même une partie de la zone AFD-4 sur les lots 3 511 208, 6 695 881 et 6 695 882;

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 2026-06 visant à modifier le règlement de zonage no. 2008-02 et ses amendements afin de modifier les limites de la zone Cid-1, sur les lots 3 511 208, 6 695 881 et 6 695 882 est déposé.

Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

Une copie de ce règlement ayant été remise à tous les membres du conseil, une dispense de lecture du règlement est donnée.

**Adoption du premier projet de règlement 2026-06 visant à modifier les limites de la zone Cid-1 sur les lots 3 511 208, 6 695 881 et 6 692 882** : 2026-05-04, 7 **Attendu que** la municipalité du Canton de Melbourne applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**Attendu que** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller David Paterson, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

- d'adopter par la présente le premier projet de règlement numéro 2026-06 conformément à l'article 124 de la Loi
- de fixer au 1<sup>er</sup> juin 2026, à 19 h 15, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le premier projet de règlement.

**Correspondances** : 2026-05-04 La liste de la correspondance reçue pour la période du 8 avril au 4 mai 2026, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

**Lettre de félicitation à l'entreprise « Usinatech » – 40 ans de croissance** : 2026-05-04, 8 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents de transmettre les félicitations à l'entreprise familiale « Usinatech » pour leurs 40 ans de croissance et leur objectif d'expansion outre-mer.

**Dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle** : 2026-05-04 La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

**Rapport du maire – faits saillants du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe** : 2026-05-04 Le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe est déposé et sera distribué gratuitement à chacune des adresses civiques sur le territoire de la municipalité (art. 176.2.2 C.M.).

**Emplois d'été Canada - journalier temporaire à la voirie et aux parcs** : 2026-05-04, 9 **Attendu que** le Canton de Melbourne a obtenu une subvention d'Emplois d'été Canada pour l'embauche d'un(e) ouvrier(ère) saisonnier(ère) – de travaux publics, pour une période de 9 semaines à raison de 30 heures par semaine;

**Attendu que** la subvention vise à permettre à un(e) jeune d'acquérir une expérience significative sur le marché du travail;

**Attendu que** le responsable de la voirie et le nouvel employé saisonnier font actuellement face à une surcharge de travail et à des contraintes de temps importantes;

**Attendu que** ces circonstances ne permettent pas d'assurer un encadrement adéquat, sécuritaire et conforme aux exigences de la subvention pour l'accueil d'un(e) jeune cette année;

**Pour ces motifs**, il est proposé par la conseillère Geneviève Labonté, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que le conseil municipal confirme qu'il ne sera pas possible, pour la période visée par la subvention 2026, de prendre en charge un(e) jeune dans le cadre du programme Emplois d'été Canada en raison de contraintes opérationnelles; que la direction informe Emplois d'été Canada de l'impossibilité de procéder à l'embauche d'un(e) jeune conformément à l'entente, et effectue les démarches administratives nécessaires en ce sens.

**Confirmation d'emploi suite à la fin de la période de probation de Madame Marie-Josée Poitras** : 2026-05-04, 10 **Considérant que** la période de probation de Madame Marie-Josée Poitras prendra fin le 8 mai;

**Considérant** les recommandations de la directrice générale à l'effet de maintenir Madame Poitras à son poste, suite à son évaluation de rendement;

**Par conséquent**, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller David Paterson et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de confirmer la fin de la période de probation ainsi que l'emploi de Madame Marie-Josée Poitras au poste d'adjointe administrative.

**Reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières - La Société historique de Richmond** : 2026-05-04, 11 **Attendu que** la Société historique de Richmond a obtenu, le 14 novembre 2016, une révision périodique d'une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour son activité exercée à l'égard de l'immeuble situé au 1161, route 243, sur le territoire du Canton de Melbourne (numéro de dossier: CMQ-65801-001);

**Attendu que** pour maintenir l'exemption des taxes foncières, la Société historique de Richmond doit faire la démonstration à la Commission municipale que les conditions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) sont toujours remplies;

**Attendu que** la Société historique de Richmond a rempli et a fait parvenir le formulaire de révision à la Commission dans le cadre de cette demande;

**Attendu que** la Commission doit consulter la municipalité locale et que la municipalité doit donner son opinion à la Commission à l'égard de la demande de reconnaissance de la Société historique de Richmond;

**Pour ces motifs**, il est proposé par la conseillère Geneviève Labonté, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne appuie les démarches de la Société historique de Richmond à obtenir de la Commission municipale une exonération concernant l'imposition de taxes foncières.

**Résolution exprimant son accord avec la décision de la MRC du Val-Saint-François de déclarer la compétence en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable** : 2026-05-04, 12 **Attendu que** la Municipalité a reçu la Résolution d'intention adoptée par la MRC du Val-Saint-François, annonçant son intention de déclarer sa compétence en matière de participation à des projets de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable, conformément à l'article 678.0.2 du Code municipal du Québec;

**Attendu que** cette démarche s'inscrit dans un objectif de développement général et vise à établir un cadre régional cohérent pour la production d'énergie renouvelable;

**Attendu que** la Municipalité reconnaît l'importance de centraliser certaines compétences à l'échelle régionale afin de maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales des initiatives en matière d'énergie renouvelable;

**Attendu que** la Municipalité considère que la déclaration de compétence par la MRC permettra de faciliter la gestion, la planification et la coordination des projets de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable sur l'ensemble du territoire;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

**Que** la Municipalité exprime son accord à l'égard de la déclaration de compétence de la MRC du Val-Saint-François, telle que décrite dans la Résolution d'intention transmise;

**Que** la Municipalité s'engage à collaborer avec la MRC et les autres municipalités locales dans l'exercice de cette compétence pour assurer le succès des projets de production d'électricité renouvelable;

**Que** la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François dans les délais prescrits.

**Entente pour l'outil intranet cartographique avec la MRC du Val-Saint-François – autorisation de signature de l'entente de confidentialité** : 2026-05-04, 13 **Attendu que** la MRC du Val-Saint-François offre aux municipalités de son territoire un accès à un intranet géomatique destiné aux employés municipaux pour l'analyse des dossiers;

**Attendu que** certaines données accessibles via l'intranet géomatique ne sont pas publiques, incluant notamment des données nominatives, et qu'il est important de respecter la confidentialité et la protection de ces renseignements;

**Attendu que** la MRC facture 5 h de temps géomatique aux municipalités participantes, conformément à l'entente en urbanisme et géomatique 2026;

**Attendu que** les mises à jour des données générales sont comprises dans le service et que des ajouts, modifications ou mises à jour spécifiques pour la municipalité pourraient faire l'objet de frais additionnels selon les modalités de l'entente en urbanisme et géomatique;

**Attendu que** la municipalité doit retourner, dûment signée, l'entente de confidentialité afin d'obtenir l'accès à l'intranet géomatique;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller David Paterson, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

**Que** la municipalité accepte les modalités indiquées dans le courriel du 14 avril 2026 de la MRC du Val-Saint-François concernant l'accès à l'intranet géomatique;

**Que** la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de confidentialité municipale transmise par la MRC du Val-Saint-François;

**Que** la municipalité s'engage à respecter la confidentialité des données accessibles dans l'intranet géomatique et à limiter l'accès à cet outil aux employés municipaux strictement dans le cadre de leurs fonctions;

**Que** la municipalité assumera les coûts additionnels relatifs aux ajouts ou modifications de données ou à des services géomatiques personnalisés, selon les tarifs en vigueur de la MRC.

**Demande de prix associé à la vérification des états financiers 2026-2027** : 2025-04-07, 14 **Attendu que** la Municipalité avait demandé à la firme de comptables Raymond Chabot Grant Thornton de fournir un coût à la préparation et à la vérification des états financiers de la Municipalité du Canton de Melbourne pour les années 2026 et 2027;

Sur proposition de la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter l'offre de service reçue de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à la préparation et à la vérification des états financiers de la Municipalité du Canton de Melbourne pour les années 2026 et 2027, et ce, selon le document reçu en date du 22 avril 2026.

**Résolution respectant les modalités du guide au programme TECQ 2024-2028 – Programmation Numéro 4** : 2026-05-04, 15 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

**Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Geneviève Labonté et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 février inclusivement;

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Cogesaf – formulaire d'adhésion 2026-2027** : 2026-05-04, 16 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'approuver l'adhésion à l'organisme Cogesaf pour 2026-2027, au montant de 75 \$; que le maire est désigné comme personne déléguée.

**Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)** : 2026-05-04, 17 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller David Paterson, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'approuver l'abonnement annuel au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) pour 2026-2027, au montant de 50 \$.

**Demande d'appui - Empreinte d'Art - Fonds d'initiatives culturelles du Développement Val-Saint-François** : 2026-05-04, 18 **Attendu que** l'Empreinte d'Art a besoin de l'appui de la Municipalité du Canton de Melbourne pour une demande de subvention dans le cadre du « Fonds d'initiatives culturelles du Développement Val-Saint-François »;

**Attendu que** le projet consiste à faire rayonner la culture par une programmation estivale participative reliant l'horticulture et les arts visuels au sein du jardin culturel d'Empreinte d'Art;

Sur proposition de la conseillère Geneviève Labonté, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'appuyer le projet de programmation estivale participative reliant l'horticulture et les arts visuels au sein du jardin culturel d'Empreinte d'Art pour une demande de subvention dans le cadre du « Fonds d'initiatives culturelles du Développement Val-Saint-François ».

**Demande d'appui – Bibliothèque Daniel-Ménard RCM - Fonds d'initiatives culturelles du Développement Val-Saint-François :** 2026-05-04, 19 **Attendu que** la Bibliothèque Daniel-Ménard RCM a besoin de l'appui de la Municipalité du Canton de Melbourne pour une demande de subvention dans le cadre du « Fonds d'initiatives culturelles du Développement Val-Saint-François »;

**Attendu que** le projet consiste en des ateliers d'écriture au cours desquels des enfants et des personnes âgées collaborent pour créer une boîte à souvenirs, sur fond musical, destinée à être diffusée dans des centres pour personnes âgées, à la bibliothèque et au Centre d'Art;

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Geneviève Labonté et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'appuyer le projet des ateliers d'écriture au cours desquels des enfants et des personnes âgées collaborent pour créer une boîte à souvenirs, sur fond musical, destinée à être diffusée dans des centres pour personnes âgées, à la bibliothèque et au Centre d'Art pour une demande de subvention dans le cadre du « Fonds d'initiatives culturelles du Développement Val-Saint-François ».

**Sabrina Bégin Tejeda - projets artistiques - demande de partenariat :** 2026-05-04 Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

**Dons et publicités :** 2026-05-04, 20 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller David Paterson, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités :

Les Cercles de Fermières	100 \$
Table de concertation pour les aînés	145 \$
Société Saint-Patrick de Richmond	250 \$ (confirmation de don pour 2027)

**Ministère des Transports et de la Mobilité durable - lettre - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien - 2026-2027 :** 2026-05-04 La directrice générale informe les membres du conseil que la Municipalité du Canton de Melbourne a reçu une lettre de la Ministre des Transports et de la Mobilité durable accordant une aide financière à la municipalité dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Entretien des routes locales. En effet, la Municipalité pourra bénéficier d'un montant maximal de 604 109 \$ pour des travaux d'entretien des routes de la municipalité.

**Nomination au poste saisonnier de journalier à la voirie et aux parcs :** 2026-05-04, 21 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne doit assurer la continuité et la qualité des services de travaux publics offerts à la population;

**Considérant qu'il** est nécessaire de procéder à l'embauche d'un journalier saisonnier à la voirie et aux parcs pour soutenir le responsable de voirie;

**Considérant que** la date limite de dépôt des candidatures pour ce poste était fixée au 17 avril;

**Considérant** la recommandation du comité formé du responsable de la voirie et de la directrice générale et greffière-trésorière;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par la conseillère Geneviève Labonté et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

**D'entériner** l'embauche de Monsieur Patrick Redburn à titre journalier à la voirie et aux parcs de la Municipalité du Canton de Melbourne effective le 4 mai 2026, selon le taux horaire établi par le Conseil pour ce type de salarié saisonnier.

**Remboursement des frais cellulaire – employé saisonnier en voirie et aux parcs** : 2026-05-04, 22 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller David Paterson, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents de rembourser un montant de 25 \$ par mois travaillé, à l'employé saisonnier en voirie et aux parcs, pour utilisation de son cellulaire personnel.

**Disposition de la génératrice « Honda » 1999** : 2026-05-04, 23 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents que le Conseil autorise la disposition de la génératrice « Honda » 1999; qu'un avis public sera publié sur le site internet de la Municipalité et aux deux endroits fixés par le conseil; que l'offre minimale doit être d'au moins 500 \$.

**Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) – Approbation du Règlement d'emprunt no. 15** : 2026-05-04, 24 **Attendu que** lors d'une séance du conseil du Service de sécurité en incendie de la région de Richmond tenue le 21 avril 2026, un règlement d'emprunt (règlement no. 15) autorisant une dépense de 420 000 \$ et un emprunt de 420 000 \$ destiné à l'achat du lot 6 489 143 à Richmond pour la construction d'une caserne d'incendie;

**Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne est membre du SSIRR;

**Attendu qu'en** vertu de l'article 607 du Code municipal du Québec, les municipalités membres sont tenues d'approuver ou de refuser le règlement;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère Geneviève Labonté, appuyé par le conseiller Daniel Enright, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'approuver le règlement no. 15 qui décrète une dépense de 420 000 \$ et un emprunt de 420 000 \$ destiné à l'achat du lot 6 489 143 à Richmond pour la construction d'une caserne d'incendie.

**Offre de service – vérification de la précision des débitmètres** : 2026-05-04, 25 Sur proposition du conseiller David Paterson, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter l'offre de *Les compteurs Lecomte ltée.* (1 078,40 \$ avant taxes) relative à la vérification de précision des débitmètres sur la route 243 et à la halte routière, conformément aux exigences du MAMH, telles que décrites dans l'offre de services en date du 1<sup>er</sup> mai 2026; que la directrice générale soit autorisée à signer une entente de 3 ans afin de sécuriser le prix pour les années 2026, 2027 et 2028.

**Factures à payer et paiements émis** : 2026-05-04, 26 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 206 249,08 \$) et des chèques émis (montant : 14 928,55 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes

transmises à chacun des membres du conseil soient acceptés et/ou payés.

**Varia** : 2026-05-04 Aucun sujet à discuter.

**Levée de la séance** : 2026-05-04, 27 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller David Paterson que la séance soit levée à 20 h 20. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026.

---

Douglas Morrison  
Maire

---

Cindy Jones  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **APPROBATION DES RÉOLUTIONS**

Je, Douglas Morrison, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-six.

---

Douglas Morrison  
Maire